



Orange Luxembourg

Réponse à la consultation publique de POST TECHNOLOGIE

Reference Unbundling Offer (RUO) v2.4.0

Reference Offer for Broadband Services (ROB) v 2.4.0

Nous avons le plaisir de vous soumettre ci-après nos commentaires concernant les deux offres de référence précédemment mentionnées.

Dans le cadre de cette consultation, Orange Luxembourg a collaboré avec Opal et nous partageons l'avis formulé par cette dernière.

Tout d'abord, il est évident qu'une forte incitation a été observée lors des récentes réunions pour encourager les opérateurs à opter pour la technologie VULA, suscitant des interrogations légitimes sur la disponibilité continue de l'accès FTTH. Les interrogations au sujet de la technologie VULA sont multiples et méritent une attention particulière.

Le produit VULA ne semble pas offrir une différenciation suffisante par rapport aux offres concurrentes, notamment en raison de l'absence de services symétriques, malgré les capacités technologiques existantes. L'interopérabilité avec les Home Gateways peuvent également poser problème, en raison des exigences matérielles et logicielles élevées, ainsi que de l'impact sur la consommation électrique des clients.

Du côté technique, le placement de l'ONT chez le client n'est pas clairement défini, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour les opérateurs. Il serait souhaitable que l'ONT soit stratégiquement positionné pour minimiser les besoins en câblage. L'absence d'éléments techniques dans l'offre telle que présentée en ce moment ne fournit pas les informations nécessaires, en particulier en ce qui concerne l'éligibilité.

L'impact financier de l'offre VULA est également préoccupant. Il serait judicieux que Post Technologies reconsidère le nombre de points d'interconnexion requis et les coûts associés, afin de rendre l'offre plus accessible et attrayante pour les opérateurs. Nous souhaitons donc que POST reconsidère ses tarifs en abaissant les frais d'installation et de migration vers le VULA.

De manière générale, comme nous avons déjà souligné à plusieurs reprises lors des différentes consultations, l'augmentation des tarifs présentée dans les offres manquent de cohérence et ne sont pas accompagnés de justifications claires. Cela soulève des interrogations quant à leur pertinence et à leur fondement.

Enfin, dans l'Offre de Référence RUO actuellement examinée, POST Technologies impose aux opérateurs une durée de contrat minimum de six mois. En cas de résiliation avant l'expiration de cette période, pour quelque raison que ce soit, le reste de la période minimale de six mois sera facturé à l'opérateur. Or, nous trouvons cette condition tarifaire plus que désavantageuse pour les opérateurs alternatifs comme Orange Luxembourg. Nous vous demandons donc une plus grande flexibilité concernant cette durée de contrat minimum et la réduire cette période à un (1) mois, soit de ne pas facturer en cas de résiliation pour des motifs légitimes (par exemple, déménagement du client à l'étranger, déménagement vers une zone non éligible au service, décès, installation impossible etc.). Orange Luxembourg impose une durée d'engagement minimum à ses clients. Toutefois, des exceptions sont faites dans des cas dûment justifiés. Il est donc essentiel que cette flexibilité soit également intégrée dans l'offre de gros.



Si POST souhaite néanmoins maintenir ses tarifs, nous lui demandons de prévoir leur mise en place pour le 1er juillet. Il est important de rappeler que l'exercice budgétaire est déjà clôturé, ce qui complique la prise en compte de cette hausse imprévue. Comme toute société, nous devons anticiper les implications financières de cette augmentation.

Orange Luxembourg espère que POST Technologies examinera ses demandes de modification et ses commentaires avec la plus grande diligence.

Nos équipes restent à votre entière disposition pour traiter des différents points plus en détail et seront ravis de pouvoir vous rencontrer pour échanger sur ces sujets.